GARANTIE LIMITÉE
Chaudière à gaz Bosch 97 % AFUE

MODÈLES COUVERTS

Cette garantie limitée est fournie par Bosch Thermotechnology Corp. (« BTC ») et couvre les appareils de chauffage au gaz Bosch à 97 % AFUE, série BGH97 (ci-après dénommés « appareil »).

Cette garantie est accordée à l'acheteur d'origine de l'appareil tant que celui-ci reste installé à son emplacement d'origine. La garantie n'est valable à tout moment que si l'appareil est correctement installé et entretenu par un entrepreneur CVC agréé et que toutes les autres conditions de cette garantie sont respectées. Si BTC détermine que l'appareil ou l'un de ses composants présente un défaut de fabrication ou de matériau, BTC, à sa discrétion, réparera ou remplacera la pièce défectueuse.

COUVERTURE DE GARANTIE RÉSIDENTIELLE

Garantie limitée – Résidentiel

Pour les appareils installés dans une habitation résidentielle unifamiliale ou bifamiliale, BTC garantit que l'appareil sera exempt de défauts de fabrication et de matériau pendant cinq (5) ans pour les pièces et vingt (20) ans pour l'échangeur de chaleur primaire et secondaire, à compter de la date de prise d'effet telle que définie ci-dessous :

i. Pour les appareils installés dans des logements neufs : date d'achat du logement par le propriétaire auprès du constructeur

ii. Pour les appareils installés dans des logements existants : date d'installation initiale

iii. Si les deux cas ci-dessus ne peuvent pas être vérifiés : 90 jours à compter de la date de fabrication (telle qu'indiquée par le numéro de série sur l'unité)

ENREGISTREZ VOTRE CHAUDIÈRE ET BÉNÉFICIEZ D'UNE EXTENSION DE GARANTIE

BTC garantit que la chaudière sera exempte de défauts de fabrication et de matériau pendant dix (10) ans pour les pièces et à vie pour l'échangeur de chaleur primaire et secondaire à compter de la date de prise d'effet, si elle est correctement enregistrée dans les 60 jours suivant cette date.

Pour enregistrer votre appareil, veuillez consulter https://www.bosch-homecomfort.com/us/en/residential/service-support/product-warranty-registration-information/

Application	Composant	Durée de la garantie limitée
Habitations résidentielles de une ou deux familles	Échangeur de chaleur primaire et secondaire	20 ans (à vie*)
	Pièces	5 (ou 10*) ans

Table 1

** Le fait de ne pas enregistrer l'équipement ne réduit pas votre couverture de garantie si vous avez acheté un équipement admissible dans une juridiction interdisant de conditionner la garantie du fabricant à l'enregistrement du produit.*

COUVERTURE DE GARANTIE NON RÉSIDENTIELLE

Garantie limitée – Non résidentiel

Pour les chaudières installées dans un bâtiment autre qu'une habitation résidentielle à une ou deux familles, BTC garantit que la chaudière sera exempte de défauts de fabrication et de matériau pendant un (1) an pour les pièces et dix (10) ans pour l'échangeur de chaleur primaire et secondaire à compter de la date de prise d'effet telle que définie ci-dessous :

i. Date d'installation de l'unité

ii. Si la date d'installation ne peut pas être vérifiée : 90 jours à compter de la date de fabrication (telle qu'indiquée par le numéro de série sur la chaudièrel) de la date de fabrication (telle qu'indiquée par le numéro de série sur l'unité)

Bien que l'enregistrement soit recommandé, il ne modifie pas les conditions de garantie pour les appareils installés dans un bâtiment autre qu'une habitation résidentielle à une ou deux familles.

Application	Composant	Durée de la garantie limitée
Non résidentiel	Échangeur de chaleur primaire et secondaire	10 ans
	Pièces	1 an

Table 2

ÉLÉMENTS NON COUVERTS

Cette garantie limitée ne couvre pas les situations suivantes :

1. Les composants ou pièces non fournis par BTC, ainsi que les dommages résultant de leur utilisation.
2. Les composants ou pièces dont les étiquettes ou plaques signalétiques ont été retirées, modifiées ou altérées.
3. Les armoires ou éléments d'armoire n'affectant pas les performances.
4. Les équipements ou produits achetés en ligne via des sites d'enchères ou tout autre type de vente en ligne non autorisée directement au consommateur.
5. Les éléments consommables et l'entretien normal requis conformément au manuel d'installation, d'utilisation et de maintenance.
6. La qualité de l'installation par l'installateur. BTC décline toute responsabilité, de quelque nature que ce soit, pour les performances insatisfaisantes résultant d'une installation, réparation, altération, modification ou maintenance incorrecte.
7. Les coûts de main-d'œuvre ou de matériaux liés à la dépose, la réinstallation, la réparation ou le remplacement du composant ou de la pièce défectueuse.
8. Les coûts d'électricité ou de combustible, ainsi que toute augmentation ou économie non réalisée de ceux-ci, quelle qu'en soit la cause.
9. Les dommages causés par des températures ou pressions excessives, une explosion de carburant ou de gaz, une réaction électrochimique, des impuretés de l'eau ou de l'air, des défaillances électriques, des incendies, des inondations, la foudre ou des cas de force majeure.
10. Les dommages, dysfonctionnements ou pannes causés par une conversion incorrecte du gaz naturel vers le gaz propane ou du gaz propane vers le gaz naturel. Toutes les conversions doivent être effectuées conformément au manuel d'installation, d'utilisation et de maintenance.

BOSCH

11. Tout dommage ou toute défaillance résultant d'un dimensionnement incorrect de l'unité.
12. Les accessoires, équipements ou tout composant du système de chaudière faisant partie du système dans lequel la chaudière est intégrée et qui ne sont pas des produits BTC.
13. Les frais d'hébergement, de transport, d'expédition, de livraison ou tout autre coût associé à l'entretien, à la réparation, au remplacement ou au fonctionnement de la chaudière.
14. Le remplacement complet de l'unité n'est pas couvert par la garantie limitée BTC dès lors que l'unité peut être réparée et/ou entretenue sur site. BTC fournira les pièces et offrira une assistance technique afin de garantir le bon fonctionnement de la pompe à chaleur. Une autorisation préalable de BTC est requise pour tout remplacement complet de l'unité.
15. En cas de remplacement d'unité autorisé par BTC, l'unité de remplacement reprend la durée restante de garantie du produit BTC d'origine, et la date de début de garantie reste identique à celle de l'unité initialement installée.

CONDITIONS DE GARANTIE

La présente garantie est nulle dans les cas suivants :

1. Défaillance ou dysfonctionnement résultant d'une utilisation incorrecte ou négligente, d'un accident, d'un abus, du gel, de caractéristiques de déséquilibre électrique, d'une mauvaise utilisation, d'une modification non autorisée, d'une alimentation électrique incorrecte, de surtensions électriques, ou d'une installation, réparation ou maintenance incorrecte. Consultez le manuel d'installation, d'utilisation et de maintenance pour les informations relatives à l'installation, à l'utilisation et à la maintenance.
2. Défaillance ou dysfonctionnement résultant de conditions présentes dans la structure, y compris la présence de moisissures et/ou de mildiou et/ou de toute substance chimique ou toxine qui en découle, ou de dommages causés par des moisissures, des champignons ou des bactéries.
3. Défaillance ou dysfonctionnement dû à une mauvaise application ou à une conception ou construction défectueuse du bâtiment.
4. Produits pour lesquels le paiement à BTC est en défaut ou l'a été.
5. Travaux effectués sans autorisation ou approbation préalable, sans numéro d'autorisation/de réquisition et sans documentation appropriée attestant du respect des conditions ci-dessus.
6. Chaudières utilisées avec des composants du système (unité intérieure, unité extérieure, serpentin et dispositifs de régulation du réfrigérant) ou des accessoires ne correspondant pas ou ne respectant pas les spécifications recommandées par BTC.
7. Chaudières non installées conformément aux normes fédérales d'efficacité émises par le Department of Energy.
8. Toute chaudière installée en dehors des États-Unis ou du Canada.
9. Toute chaudière déplacée de son emplacement d'installation d'origine.

GARANTIE LIMITÉE

À L'EXCEPTION DES OBLIGATIONS DE BTC EXPRESSÉMENT ÉNONCÉES DANS LES PRÉSENTES, **BTC DÉCLINE TOUTE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS, SANS S'Y LIMITER, TOUTE GARANTIE IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER.** LA SEULE OBLIGATION DE BTC CONCERNANT LA CHAUDIÈRE ET **LES RECOURS EXCLUSIFS DE L'ACHETEUR SONT DÉFINIS DANS LA GARANTIE LIMITÉE CI-DESSUS. BTC NE POURRA ÊTRE TENUE RESPONSABLE DE TOUT DOMMAGE INDIRECT, PUNITIF, ACCESSOIRE, SPÉCIAL, CONSÉCUTIF OU SIMILAIRE,** Y COMPRIS, SANS LIMITATION, LES DOMMAGES CORPORELS OU MATÉRIELS OU LES DOMMAGES LIÉS À LA PERTE D'UTILISATION, AUX PERTES DE PROFITS, AUX INCONVÉNIENTS OU À LA PERTE DE TEMPS.

NOTEZ QUE TOUT PRODUIT RÉPARÉ OU REMPLACÉ NE SERA GARANTI QUE POUR LA DURÉE RESTANTE DE LA GARANTIE D'ORIGINE.

CETTE GARANTIE S'APPLIQUE UNIQUEMENT AUX CHAUDIÈRES ACHETÉES, LIVRÉES ET UTILISÉES DANS LES CINQUANTE ÉTATS DES ÉTATS-UNIS, AU CANADA, DANS LE DISTRICT DE COLUMBIA ET À PORTO RICO.

Certains États et provinces n'autorisent pas l'exclusion ou la limitation des dommages, ni les limitations de durée des garanties implicites ; les limitations et exclusions ci-dessus peuvent donc ne pas s'appliquer à votre situation.

PROCESSUS DE RÉCLAMATION AU TITRE DE LA GARANTIE

Si vous avez une réclamation au titre de la garantie, vous devez contacter l'entrepreneur qui a installé votre chaudière et lui demander d'informer le distributeur auprès duquel il a acheté la chaudière. Si cela n'est pas possible ou si vous ne recevez pas de réponse, veuillez contacter : Bosch Thermotechnology Corp., 50 Wentworth Avenue, Londonderry, NH 03053. Téléphone : 866-642-3198, Fax : 603-965-7581. Pour traiter votre réclamation, vous devrez fournir une copie de votre facture d'origine ou toute autre preuve d'achat, le numéro de série du produit et une documentation indiquant la date et le lieu d'installation d'origine. Les composants ou pièces présumés défectueux doivent être retournés à BTC conformément à la procédure BTC en vigueur pour le traitement des retours destinés à inspection afin de déterminer la cause de la défaillance (contactez BTC si vous avez des questions concernant le processus de retour). Si BTC détermine que les composants et/ou pièces retournés sont défectueux et que la présente garantie s'applique, BTC fournira les composants et/ou pièces réparés ou de remplacement à un distributeur BTC agréé qui, à son tour, les transmettra à l'entrepreneur ayant installé votre chaudière résidentielle. Les distributeurs agréés Bosch peuvent soumettre des réclamations de garantie pour les pièces à l'adresse suivante : https://claims.bosch-homecomfort.us.

ENREGISTREMENT DU PRODUIT

Pour faciliter le traitement futur des réclamations au titre de la garantie, nous vous recommandons d'enregistrer votre produit Bosch une fois installé.

Pour accéder à notre portail d'enregistrement en ligne, veuillez scanner ce code QR

DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR : 1er octobre 2025

◀ **Version en français**

BOSCH